

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mai 2011 à 18h

PRESENTS : MM. Lescoules, Dhoudain, Le Borgne, Bareilles, Carrère, Gangnet, Mmes Houle, Pontiers, Lauberton

ABSENTS : Mme Pourtet, M. Dussutour, M. Pérès, M Castagné et M. Haurine

Aucune observation n'étant portée sur le conseil municipal précédent, il est procédé à l'ordre du jour.

1) Attribution du lot 2 – menuiseries aluminium pour la réhabilitation du gymnase

Ce lot avait été jugé infructueux : une seule offre très au-dessus de l'estimation de la Maîtrise d'œuvre (37 800 € HT).

Il a été relancé avec une solution de base et une variante.

4 offres ont été reçues. Pour rester dans l'estimation, il faut choisir la variante (verre armé feuilleté) quelle que soit l'entreprise retenue.

Après analyse et prise en compte des 2 critères (prix et mémoire technique) le maître d'œuvre classe en premier les Menuisiers Bagnérais pour 31 800 € HT, le conseil municipal décide aussi de prendre l'option : 5228 € HT qui concerne les portes métalliques d'entrée au gymnase.

2) Transformation du Casino en salle de congrès, séminaires, mariages...

a) Le Casino s'appellera maintenant le Forum de Luz Saint Sauveur.

Les salles qui le composeront seront : la Rotonde, le Viscos, l'Ardiden, et la salle Louis Burret plus spécifiquement dédiée aux soirées des associations.

b) Avenants aux marchés initiaux

- Avenant n°1 maîtrise d'œuvre

En phase APD le montant des travaux a été estimé à 278 000 € HT pour 220 000 € qui était l'enveloppe de départ.

Cette augmentation est due à des métrés inexacts, et sous évalués, calculés d'après les plans fournis par le Groupe Tranchant.

Il convient donc de réévaluer le forfait de rémunération du Maître d'œuvre : soit 10% de 278 000 € HT.

L'avenant n°1 est donc de + 5 800 € HT.

- Avenant n°1 – Lot 1

Cet avenant est en moins value : - 2 594,02 € HT. Il tient compte de la déduction du démontage des plafonds et de l'ajout platelage bois en comble, demandé par le bureau de contrôle technique.

- Avenant n°2 – Lot 3

La maîtrise d'ouvrage a choisi une manœuvre électrique pour les 4 stores intérieurs, jugée préférable à une manutention manuelle soit + 716 € HT.

- Avenant n°1 Lot 4

Après discussion, le conseil municipal préfère choisir une cloison isophonique amovible entre la Rotonde et la salle attenante (sur la gauche en entrant) pour créer si nécessaire une seule grande salle. A l'origine était prévu un mur et une porte.

Ce choix a un coût : + 8 980 € HT

3) Avenant n°1 au contrat de Maîtrise d'œuvre du bureau BERT (consolidation du mur du cimetière)

Monsieur le Maire fait un bref historique :

- La consultation précédente, qui comprenait un seul lot, a été jugée sans suite pour motif d'intérêt général. En effet, le Maître d'œuvre avait introduit une clause dans le CCTP, passée inaperçue de la Maîtrise d'ouvrage, exigeant de l'entreprise (très souvent en sous-traitance de l'entreprise principale qui réalise les ouvrages et le voile béton) qui réaliserait le parement de pierres un agrément monuments historiques.

Or, très peu d'entreprises possèdent cet agrément qui n'est pas indispensable dans ce cas de figure, et le fait de l'imposer a entraîné une plus value sur l'ensemble de l'opération.

Le marché va donc être relancé en 3 lots.

De ce fait, le Maître d'œuvre demande une mission complémentaire de 1 800 € HT pour modification du dossier d'appel d'offres et une mission OPC pour 2 200 €.

Le conseil municipal accepte la mission complémentaire de 1 800 €, mais ne donne pas suite à la mission OPC, les entreprises intervenant les unes après les autres.

4) La Piscine Municipale

a) Tarifs 2011

Les travaux faits cette année à la piscine n'amèneront pas une plus-value visible pour la clientèle. Les tarifs restent inchangés pour la saison 2011.

b) Contrat d'affermage de la buvette

Il est renouvelé dans les mêmes conditions que l'an passé à André Buisan.

5) Dossier de demande de classement en station de Tourisme pour la commune de Luz Saint Sauveur

Ce dossier est lourd à constituer mais d'une grande importance pour Luz : dotation touristique, sur classement démographique.

Le conseil municipal :

- délibère pour attester que la commune de Luz n'a enfreint aucune loi et règlement sanitaire du fait de son statut de commune touristique.
- Examine toutes les pièces du dossier à transmettre, et au vu de ces pièces sollicite ce classement qu'il faudra obtenir avant avril 2012.

Tout doit être transmis sous forme dématérialisée.

6) Concessions au cimetière de Luz Saint Sauveur

Monsieur le Maire explique que les services de la Mairie ont entrepris un important travail de remise à jour des concessions au cimetière pour reprendre les concessions abandonnées et régulariser les titres de concession.

En effet, de nombreuses concessions ont une date d'échéance dépassée ; dans d'autres cas, la mairie ne possède pas de titres.

Un courrier doit donc être envoyé aux personnes qui détiennent des concessions, différent selon les cas rencontrés. Le prix fixé est de 76,22 € / m² pour une concession de 30 ans.

Le conseil municipal donne son accord, sous réserve d'une formulation différente des courriers proposés.

7) Travaux de réhabilitation du gymnase

La commune a déposé un dossier de demande de subvention auprès du conseil régional, et de l'Europe (fonds Leader). Pour bénéficier de ces subventions, ce projet devrait être porté par la communauté de communes. Bien que le gymnase soit utilisé de façon valléenne (associations,

mais surtout élèves du Collège) la communauté de communes ne peut porter ce projet car elle ne possède pas la compétence.

Le conseil municipal prend donc une délibération pour exposer cet état de fait. La communauté de communes fera de même.

8) Travaux de réhabilitation et mise en valeur touristique de la piscine de Luz

Une délibération devra également être prise dans le même esprit par la commune de Luz et la communauté de communes, pour que la commune puisse bénéficier de subvention de la Région et de Leader.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.